

Travail préparatoire et TUEP à rendre (à rendre le 26/02)

Durant la modélisation, un cahier des charges de départ, élaboré par les secrétaires généraux de C40 Cities sera fourni à tous les délégués, sous forme d'un plan en 4 axes avec quelques propositions pour la mise en place du Label "C40 ville du futur".

Pour la préparation de ce projet de départ, chaque mairesse ou maire invité doit présenter un **Texte Urbanistique et Environnemental Préparatoire** avant la conférence qu'il doit envoyer au secrétariat général de la C40C dans lequel il présentera :

- 1. **la position du gouvernement municipal** à long et court terme sur la question du changement climatique
- 2. un bref résumé des **principales mesures environnementales** que sa ville, communauté de communes, agglomération a entreprise dans la lutte contre le changement climatique
- 3. une **série de propositions d'articles précis** (de 1 à 3 maximum) pour ce label qui seraient insérés dans le projet de charte/cahier des charges "C40 cities ville du futur". Ces projets d'articles peuvent correspondre aux 4 grands axes de travail qu'a identifié la plateforme C40C dans son rapport préparatoire (que vous trouverez [sur le site d'Euromad+](#))

Comment présenter formellement une proposition concrète dans ce document (TUEP) ?

le maire de Paris propose un article :

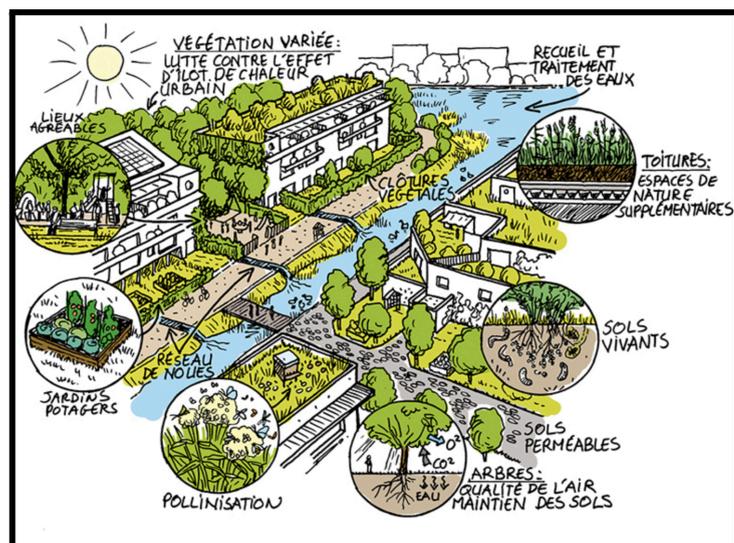
"Axe concerné : "Axe 2 : *L'enjeu spécifique de la mobilité et des transports respectueux du climat.*"

Proposition : *l'obtention du Label "C40C ville du future" suppose l'élimination des véhicules à moteurs thermiques à l'horizon 2035 (les véhicules thermiques ne peuvent représenter plus de 3% du parc public et privé de l'agglomération).*"

- 4. le secrétariat général de "C40C" appréciera tout particulièrement que dans ce document, un ou deux exemples d'initiatives urbaines existantes ou de propositions de réalisations possibles, puissent prendre la forme de **réalisations graphiques concrètes** qui peuvent être à plusieurs échelles : rue, quartier, agglomération...



Exemples d'un croquis architectural à l'échelle d'une rue et d'un schéma urbanistique à l'échelle d'un quartier illustrant des projets de végétalisation



L'ensemble de ce document doit être réalisé en 5000 signes environ (+/- 10%) plan ou schémas exclus (la liberté pour ces réalisations graphiques (une ou deux) est totale) et adressé au secrétariat de C40C le **25 février 2025** dernier délai -> à déposer dans le dossier que nous avons mis à disposition de vos encadrants.